



**SOUVENIR.**

**A mon ami A. L.**

Le souvenir, charme de l'existence,  
Au cœur de l'homme attache mille objets,  
Et chaque jour fait redoubler d'ardeur  
L'heure suprême où mourra ce jour jamais  
Tout souvenir.

De chaque fleur un doux parfum s'exhale,  
La lyre chante aux banquettes joyeuses,  
Le soleil a ses rayons qu'il étale,  
Et l'union donne au cœur des amis  
Le souvenir.

Amit, les flots de l'océan des âges  
Viennent à leur tour couvrir nos yeux;  
Que jettent-ils en mon cœur ? — des images  
Où se retracent en signes précieux  
Ton souvenir.

Un bon fleur d'une blancheur cruelle  
Bouquet longtemps, peut-être, les regrets;  
Mais, cher ami, que j'attache à ta fièvre  
Rêve en nous, des fleurs, les traits  
Du souvenir.

Un bon fleur d'une blancheur cruelle  
Bouquet longtemps, peut-être, les regrets;  
Mais, cher ami, que j'attache à ta fièvre  
Rêve en nous, des fleurs, les traits  
Du souvenir.

**ATTENTION ! ATTENTION !**

M. le Dr. Mathieu, dentiste, No. 192 rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur.

**COURRIER DE ST-HYACINTHE**

Samedi, 15 Décembre 1866.

Correspondance spéciale au Courrier.

Sweetsburg, 12 Déc. 1866.

La Cour s'ouvre à 10 h. M. Devlin se lève pour discuter son exception à la juridiction de la cour.

Il réduit à trois les propositions qu'il doit établir pour supporter sa prétention.

1. L'accusation portée contre les accusés est celle de haute trahison.

2. Notre législature n'a aucune juridiction sur cette offense.

3. La cour est incompétente à la juger.

Il cite plusieurs autorités pour établir que l'offense appelée "Levying of war" constitue d'après les lois impériales le crime de Haute Trahison. La cour, après l'avoir entendu pendant un certain temps, déclare que ce point est incontestable — que l'acte de la 25e année du règne d'Edouard III, généralement connu sous la désignation de "Treason Act", le déclare expressément.

Alors le savant avocat passe à sa seconde proposition. Il prétend que notre gouvernement est complètement sous le contrôle du gouvernement impérial, qu'il ne peut avoir d'autorité que celle qui lui est expressément accordée par cette autorité supérieure. Il cite plusieurs auteurs et l'opinion de plusieurs juristes distingués. Il prétend que ni l'acte de Québec 14 Geo. III 1774 ni l'acte de réunion des deux Provinces ne donne aucun pouvoir à notre législature sur le crime de Haute Trahison.

Sur l'autorité de la cour, c'est-à-dire sa troisième proposition, il affirme qu'un acte nul en soi ne peut conférer aucun pouvoir.

M. Devlin mit beaucoup de chaleur dans son argumentation. Il s'exprima souvent en termes très peu flatteurs pour le pays et ses hommes les plus distingués; d'un autre côté il n'eut que des paroles d'éloge et d'admiration pour la grande autorité de Washington, tellement que quelqu'un a dit qu'il avait beaucoup mieux représenté les sentiments de ses clients, et peut-être les nôtres, que fait ressortir les points forts de sa cause.

M. Ramsay lui répondit avec bien moins de paroles et de bruit, mais avec beaucoup plus d'arguments solides et de bon sens. Après une réplique de M. Devlin où il s'abandonna encore à sa verve fougueuse, le Juge rendit son jugement.

Il déclara mal fondée l'exception à la juridiction de la Cour. Cette décision fut remarquable par la lucidité et la force de l'argumentation.

Le savant Juge déclara que notre législature avait pleinement le droit de passer le statut relatif à l'offense imputée aux accusés. Il déclara que la législature du H. C. avait en 1837 et en 1840 passé des lois relatives à des offenses qui en Angleterre étaient des actes de trahison. Il finit par citer à l'appui de son opinion, celle de l'Hon. Juge Draper qui, consulté sur ce point, dit "qu'il ne voyait rien dans la loi qui put empêcher un accusé d'être condamné pour félonie, bien qu'il fut coupable de trahison."

Les avocats de la poursuite ont reçu instruction ce matin, de la part du gouvernement, de ne pas procéder contre les accusés pour aucune offense commise avant la session de l'acte de la dernière session.

On ne veut pas appliquer aux accusés l'effet rétroactif de la loi. La conséquence de cette détermination imposée par le gouvernement impérial, sera la libération de plusieurs des accusés. Il n'y en a que trois dont l'offense est postérieure à la loi.

[Dépêche spéciale.]

Sweetsburg 14 Déc. 1866.

Le grand Jury a rapporté un *True Bill* sur tous les indécents, fondés sur le Statut du 3 Juin, qui lui ont été soumis à la place de ceux dont la Couronne s'était désistée (nolle prosequi). La Cour s'ajourne au 18 du courant.

L'écrit anti-jésuitique de M. Buies a fourni à l'Ordre l'occasion de faire une protestation de foi bien édifiante. Vous ne sauriez croire comme il est catholique, ce journal-là! Il publie des correspondances signées: *Un Curé*, donne des nouvelles religieuses trois fois par semaine, défend le Pape mordicus, et généralement ses opinions sont si pleines d'abondance catholique. Mais il est libéral — et libéral à sa façon. M. Buies le range dans la "seconde peur des faux libéraux," et le *Pays* le ménage par ce qu'il fait consciencieusement son possible pour détruire Mr. Cartier.

Un fond le *Pays*, l'Union-Nationale et le *Journal de St. Hyacinthe* se joignent de l'Ordre, repoussent ses doctrines comme nous-mêmes, et ne se taisent sur son compte que par intérêt.

Cet organe se trouve parfaitement isolé. Renié également par les conservateurs et par les libéraux, on le voit immobile au milieu du nuage de ses illusions, assis sur le trône qu'il s'est élevé, d'où il lance ses arrêts contre le ministère et proclame qu'il n'est libéral que sous bénéfice d'inventaire.

L'Ordre renie M. Buies, lequel est "un adepte de l'école voltairienne qui réside à Montréal," à l'Institut-Canadien probablement. Les écrits comme ceux de M. Buies gênent ce journal considérablement: "le silence du mépris est tout ce qu'ils méritent," dit-il.

Le *Courrier du Canada* lui a fait remarquer à propos de cette doctrine du "silence" est fort commode pour ceux qui ont des amis compromettants. On se déclare hautement catholique, et l'on prend place parmi ceux qui ne se vantent pas de l'être; puis s'il arrive que ceux-ci lancent des écrits contre les prêtres... on se tait! C'est si facile! et ça ne mécontente pas les amis. Critiquer, dénoncer, flétrir ces écrits, n'y songeons pas: cela "cause du scandale," nous assure l'Ordre.

Il dit plus loin: "Attaquer sans cesse la Religion, et calomnier à plaisir ses ministres, c'est du faux libéralisme. Par contre, il n'est pas de plus intelligents défenseurs des libertés publiques que les chrétiens qui savent comprendre leur temps et adapter leurs efforts à ses besoins. A la vérité ceux-là ne se vantent pas d'être révolutionnaires, mais ils sont encore moins rétrogrades!"

Voilà le mot lâché! Les rétrogrades! C'est à ceux-là que l'Ordre en veut. Il désire être catholique, mais encore faut-il y mêler un grain de libéralisme; il faut bien défendre l'Eglise, mais aussi "comprendre son temps," les besoins du temps, et ne pas être "rétrograde."

C'est la doctrine des idées modernes. On les connaît ces idées-là: l'écho du vieux monde nous en a dit quelque chose.

Et les rétrogrades, quels sont-ils? Ce ne sont point vos amis, les "adeptes de l'école voltairienne qui réside à Montréal," vous les trouvez trop avancés. Ce sont donc les catholiques qui vous désapprouvent, qui repoussent votre libéralisme conciliateur, qui vous enlèvent le fard de religiosité dont vous usez pour réparer des principes libéraux irréparables outrages. Ce sont là les rétrogrades, n'est-ce pas?

On vous reconnaît à ce mot: c'en est assez.

Inutile au reste de vous dire que le Pape entend la chose autrement; vous ne le reconnaîtrez jamais. Les partisans des idées modernes sont ainsi faits qu'ils veulent conduire l'Eglise, non pas laisser conduire par elle, prétendant lui faire connaître les besoins du temps, comme si l'Eglise, à qui Dieu a promis qu'il serait toujours avec elle, pouvait méconnaître ce qu'il faut aux peuples pour leur bonheur.

Inutile aussi de vouloir faire comprendre à l'Ordre que son "silence" est une lâcheté. L'esprit de parti est là qui lui met un bandeau sur les yeux. Il est catholique, mais il continuera néanmoins à donner l'accablée à ceux mêmes qui insultent ses croyances. Et l'Ordre a beau faire il n'expliquera jamais logiquement sa présence dans un parti qui insulte le clergé, tandis que lui prétend le respecter. Le parti rouge par ses organes reconnus fait la guerre au clergé — guerre tantôt ouverte, tantôt sourde — et notre confrère, malgré le "mépris du silence" avec lequel il prétend se tirer d'affaire, n'en restera pas moins solidaire et responsable de ces attaques contre les autorités religieuses. Le seul moyen pour lui de dégarer sa responsabilité, c'est non seulement de renier les organes autorisés du parti rouge,

mais de plus de renoncer à soutenir ce parti. En lui prêtant son appui, il lui donne une force qui hâtera l'heure où il pourra sûrement propager ses doctrines contre lesquelles le "mépris du silence" ne sera plus une arme suffisante.

L'Ordre répudie aujourd'hui un jeune touriste canadien, en ce moment à Venise d'où il célèbre les triomphes de la révolution et l'expulsion des Jésuites. — Fort bien! Mais tout le monde sait que ce jeune touriste, il n'y a que quelques temps, était rédacteur de l'Ordre conjointement avec le rédacteur actuel, et l'on se demande comment il a pu se trouver à l'aise dans les bureaux de ce journal. N'est-ce pas par ce que la doctrine du "silence" protégeait ses véritables amis? N'est-ce pas parce que l'Ordre n'y regarda pas de près, pourvu que l'on se taise sur certaines choses?

Notre confrère dit aujourd'hui: "Enlève à l'Ordre sa base morale, religieuse, vous n'en faites plus qu'une affaire de force publique. Au contraire, affermissiez l'Ordre sur les solides fondements de la religion, et vous diminuerez d'autant les chances de la liberté."

Eh bien! nous le demandons, si notre confrère est convaincu de ce qu'il dit, peut-il concilier ses opinions avec celles du parti qui veut empêcher le clergé de participer à la direction des affaires de la société?

N'est-ce pas le clergé qui peut "affermir l'Ordre sur les solides fondements de la religion?"

Le parti rouge, en baillonnant le clergé, ne travaillerait-il pas par là même à "enlever à l'Ordre sa base morale, religieuse?"

Si notre confrère est sincère, il ne peut que répondre affirmativement à ces deux questions. Nous ne savons comment il répondra. Il dit que "l'Eglise est le véritable fondement de l'Ordre." Nous le croirions moins facilement s'il parlait de l'Ordre.

Le *Shipping List*, de New-York, un des premiers organes du commerce américain, vient de publier l'article suivant:

"L'hon. E. H. Derby, de Boston, est maintenant occupé, conformément à une résolution adoptée par le Congrès durant la dernière session, à rédiger un rapport soigné sur la question de la Réciprocité entre les Etats-Unis et les Provinces anglaises. Ce rapport sera bientôt présenté au Congrès, paraîtra, il semble, comme base d'un nouveau Traité, et comme cette question est l'une des plus importantes sur lesquelles l'on devra délibérer durant la présente session, nous avons la confiance que l'on tiendra compte avec équité des circonstances et de l'état de choses actuelles. L'ancien Traité n'était pas sous tous rapports ce qu'il aurait dû être; mais il valait infiniment mieux que rien. L'argument principal que l'on faisait contre le Traité, avant son rappel, était que nous achetions de nos voisins plus ou moins de certaines denrées que notre pays produisait en quantité excédant notre consommation; mais on ne tenait point compte dans les discussions du fait que nos voisins en agissaient de même à notre égard."

"En somme l'échange des produits se faisait avec profit sous l'ancien Traité et répondait aux besoins des deux pays, et l'événement a démontré que son rappel a causé un tort réel à deux pays florissants qui ont plus d'un intérêt, plus d'un but commun entre eux. Depuis que nous avons pratiquement fermé notre porte à leur commerce, les gouvernements provinciaux ont fait de sérieuses démarches, comme sous l'ancien Traité, pour mettre en force le projet de Confédération et pour négocier des Traités de commerce avec le Brésil, l'Amérique Centrale, les Indes Occidentales et d'autres pays. Si ces arrangements sont menés à bonne fin, ils auront pour effet certain non seulement de faire dévier des ports américains un commerce considérable, mais encore de placer dans une position désavantageuse sur les marchés étrangers les produits exportés des Etats de l'Ouest. Le Canada, étant moins taxé que nous et la main d'œuvre y étant moins cher, peut fournir beaucoup d'articles à meilleur marché que les Etats-Unis, tandis que, avec les ports libres sur notre frontière du Nord et quelques 2000-milles de frontières, un commerce illégal, sur un grand pied et lucratif, trouve toutes les facilités possibles — ce dont les contrebandiers ont profité librement, comme nous l'avons vu, au désavantage manifeste de notre revenu et de nos manufactures nationales. Ainsi, au lieu d'assurer au Trésor un revenu considérable, l'imposition d'un droit élevé sur les produits du Canada a eu pour effet dans la pratique de faire tort à notre commerce, en faisant prendre au commerce des Provinces de nouvelles voies, au grand détriment de nos vaisseaux, de nos chemins de fer et de nos canaux, tandis que en dépit de nos efforts, il s'est organisé un

commerce de contrebande dont les proportions ne font pas plaisir voir. Tandis que les pêcheries et le commerce de bois des Etats de l'Est ne reçoivent qu'une protection nominale sous le régime actuel, nos marchés sur les bords de l'Atlantique ont été presque complètement fermés aux céréales et autres produits agricoles du Canada, et d'un autre côté les produits américains en général sont parvenus à un prix si élevé que les Provinces n'ont à peu près rien acheté de nous. Ainsi l'effet pratique de cette nouvelle politique n'a pas été tout à-fait ce que nous voulions, et, comme les intérêts du gouvernement et des hommes d'affaires sont en jeu, il est à espérer que le Congrès accordera un nouveau Traité de Réciprocité durant la présente session."

Pour qu'un journal américain parle de la sorte il faut qu'il soit bien convaincu que les intérêts des Etats Unis souffrent par la suspension du Traité de Réciprocité. Par le ton de cet article on peut même croire que l'auteur juge que le commerce américain souffre plus que le Canada du nouvel état de choses.

Le gouvernement de Washington nous a rendu un service inappréciable en abolissant le Traité, car il nous a forcé par là à trouver de nouveaux débouchés pour notre commerce et nous a appris à ne plus compter que sur nous-mêmes. Nous connaissons mieux aujourd'hui quelles sont nos ressources et l'usage que nous pouvons en faire; nous savons que nous pouvons nous passer des Etats-Unis; nous avons confiance en nos propres forces: nous en sommes d'autant mieux préparés à entrer sous le régime de la confédération. L'attitude de la presse américaine sur la question des relations commerciales des Etats-Unis avec les Colonies anglaises nous fait voir qu'il ne tient qu'à nous d'obtenir dans un nouveau Traité des avantages plus grands que ceux dont nous jouissions sous l'ancien. Tout nous démontre que nos voisins regrettent l'abrogation du Traité et qu'ils désirent en négocier un autre, qu'ils seraient même pour cela prêts à faire quelques concessions, afin de leur indiquer par une politique maladroite. A nous de veiller à ce que nous ne tombions plus, à l'égard des Etats-Unis, dans cette position de dépendance commerciale dans laquelle nous avons été trop longtemps.

En négociant un nouveau Traité les américains auraient pour un de leurs buts de faire participer le Canada et les Provinces Maritimes aux frais de certains canaux, de certaines voies ferrées. Il nous faudra, si nous nous obligeons à ces ouvrages dispendieux, obtenir de grands avantages en compensation.

La position est à nous: sachons en profiter. Et si un nouveau Traité doit avoir pour effet de nous faire dépendre de quelque manière de nos voisins, nous devons y renoncer et continuer à marcher seuls et hardiment dans la voie de progrès, de développements que nous nous sommes ouverte.

Ottawa, 12 déc. — Nous apprenons d'une source digne de foi que la majorité des délégués des Provinces Britanniques à Londres s'est prononcée contre Ottawa, comme capitale de la Confédération. Elle préfère Montréal, et plutôt que d'aller à Ottawa, elle aimera mieux choisir Québec.

M. Tupper est probablement celui qui va régler la question.

On dit que Sir John Michel a récemment préparé un rapport à la requête de autorités impériales au sujet des fortifications canadiennes, montrant l'impossibilité de fortifier Ottawa à moins d'imposer au pays des dépenses ruineuses.

New-York, 13. — Une dépêche de Boston au *World* dit que les principaux fédéraux ont donné à entendre que le public ne connaît pas précisément les mesures que l'on prend contre le gouvernement anglais à l'intérieur et au dehors. On annonce que l'*Estimé* n'est pas le seul courraier qui soit à la recherche des vaisseaux marchands anglais. Un écrivain que le *Cuba*, qui est parti de Liverpool le 1er courant, soit capturé.

Montréal-Orléans 12. — Des nouvelles de Vera-Cruz en date du 6 courant, annoncent que l'empire du Mexique vient de passer par une crise sérieuse. Il y a quelque temps les émissaires et les pays ont offert à l'empereur une somme annuelle de 25 millions de piastres s'il voulait rester à la tête du gouvernement et tenir une armée sur pied. Les marchands, d'un autre côté s'engageaient à lui donner dix millions annuellement. A ces conditions, il y a consenti à rester au Mexique et à répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de la nation.

Rome 12. M. P. — L'ambassadeur français, M. de Montebello, a informé le pape que s'il abandonnait la ville éternelle, les troupes françaises y laisseraient le feu librement aux émissaires. Un assure que le Saint-Père a refusé de se retirer à Capri. L'état des affaires dans la capitale est tout-à-fait critique.

La Liberté de Paris dit: "La grande préoccupation du moment a trait aux affaires de l'Amérique. L'arrivée du prochain paquebot est attendue avec la plus grande impatience. En attendant son arrivée, l'opinion publique sera influencée par les indices secondaires tendant à jeter du jour sur l'état réel des affaires. Par exemple on remarque depuis quelques jours que les valeurs américaines sont plus basses à Londres, Frankfurt et New-York. La commission que l'on en tire, c'est que les relations entre la France et les Etats-Unis doivent être très défectueuses."

Londres, 13. — Le bouillier d'or est arrivé! L'expédition est de plus en plus considérable du pays. Le puits a 270 verges de profondeur et les travaux d'abaissement à 2 milles sur les côtes. Plus de 400 hommes et garçons étaient dans le mine au temps de l'explosion. Presque tous ont péri.

**NOEL ET JOUR DE L'AN!!!**

**Fêtes! Fêtes!!**

**JOUETS! JOUETS!!**

**Mr. LEONARD BEAUDRY,**

**HORLOGER ET BIJOUTIER,**

**COIN DES RUES ST. ANTOINE ET ST. FRANCOIS,**

**PLACE DU MARCHE, ST. HYACINTHE,**

Saisit l'occasion des Fêtes du Nouvel An qui s'approchent, pour remercier le Public du District de St. Hyacinthe, et d'ailleurs, du généreux patronage qu'il lui a accordé jusqu'à ce jour et pour l'informer qu'il vient d'ajouter à son Stock ordinaire un immense assortiment, nouvellement reçu de

**BIJOUTERIES VARIEES,**

Et de toutes espèces, telles que:

MONTRES en Or, HORLOGES Américaines, à 8 jours et 30 heures, PENDULES en Fonte, en Bois, Ouvragées, CHAINES d'Or, EPINGLETTES en Jais, CHAINES d'Argent, EPINGLETTES en Imitation de Jais, en Verre, et en Bois, Rouge et Noir.

EPINGLETTES en Or, EPINGLETTES en Argent, EPINGLETTES Dorées et Plaquées, CROIX en Or, ANNEAUX en Or, HUILIERS Argentés, Compagnons de Dames.

PENDANTS D'OREILLES en Or, CORBEILLES A PAIN Argentées, Do do en Jais, Do A CARTES do, Do do Imitation de Jais, BEURRIERS Argentés, Do do en Ivoire, PORTE-CARTES de Visites, Do do en Cornaline, pour Dames et Messieurs, BAGUES et JONCS en Or, Argent, etc. CRUCIFIX d'Argent, CHAPELETS d'Argent, Cocos pour Chapelets.

**Boutons de Manches.**

De plus: — Un choix varié d'Articles pour les Fumeurs, PIPE D'ECUME DE MER, de toutes espèces, MARSECHUMS ALLEMANDS montés en Argent, MARSECHUMS à Longs Tuyaux, en Ecume de Mer, PIPES de Prix en Caoutchouc, en Bois et Porcelaine.

SACS A TABAC, en Caoutchouc, SAC A TABAC en Spirale, à Demi-Lune, et en Porte-Monnaie, SAC A TABAC de Nouvelle Mode, à l'atron du Prince de Galles.

**EN OUTRE DES JOUETS D'ENFANTS!!**

De toute description, ce qu'il y a de mieux, importé d'Allemagne, et le seul assortiment complet en ce genre qu'il y ait en la Cité de St. Hyacinthe.

**PRIX REDUITS!!!**

10 Décembre 1866.

On verra bien ne pas oublier l'assemblée de l'Union Catholique qui doit avoir lieu demain à 3 h. P. M. dans la nouvelle maison appartenant à cette Société. Tous les membres doivent s'y rendre, car les questions que l'on doit traiter sont d'un intérêt majeur pour la Société.

Ceux de nos abonnés qui ne conservent point la liasse du COURRIER nous obligeraient beaucoup de nous faire parvenir les numéros suivants qui nous manquent pour compléter nos files:

21, 24, 40, 47, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 62, 63, 64, 65, 76, 79, 81, 82, 94, 95.

**TAUX DU CHANGE.**

St. Hyacinthe, 14 déc. 1866.

Grenbacks achetés à 27 pour cent de discompte en Monnaie d'argent.

Argent acheté à 44 pour cent de discompte, et vendu à 4 et 41.

Or, 137 à 137 1/2.

**CORCORAN & ST. JACQUES,**

COURTIERS.

Le Rév. Dr. Taylor écrit "que le bien-être qu'il a ressenti de l'usage du Pain-Killer le force à rendre ces faits publics. Je viens de me guérir d'une forte attaque de mal de tête en employant deux ou trois doses de Pain-Killer. Dans l'été de 1848, il m'a sauvé du choléra, et je l'ai depuis trouvé supérieur pour la dysenterie à laquelle je suis sujet."

**ATTENTION! ATTENTION!!**

M. le Dr. Mathieu, dentiste, no. 192, Rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses, sans causer aux patients la moindre douleur.

**ATTENTION! ATTENTION!!**

M. le Dr. Mathieu, dentiste, no. 192, Rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses, sans causer aux patients la moindre douleur.

**DE TERRIBLES ALTERATIONS DES TRAITS** — provenant des maladies extérieures et à moins que le sang impur qui en est la source, ne soit débarrassé par la Sûre purgation de Bristol — un remède des plus puissants — Les malades nouvellement atteints cherchent vainement à se guérir, mais ils transmettent les maladies comme héritage à leurs enfants. Les deux sexes, dans toutes les périodes de la vie, trouveront une guérison rapide et radicale pour des éruptions, des ulcères, des engorgements des glandes, rhumatismes et presque toutes les maladies qui déforment les formes extérieures. Ainsi que celles qui proviennent de l'emploi du mercure. 229

**Les Pastilles-à-Vers Végétales**

Les DRUGS sont d'une amélioration des tumeurs modernes dans le traitement médical des enfants. Elles réunissent en elles-mêmes des qualités jusqu'à présent considérées incompatibles, étant aussi délicieuses au goût que la confiserie la plus délicate, aussi agréables à l'estomac que le frais parfum des fleurs printanières, et d'un autre côté, d'une efficacité supérieure à tout médicament de ce genre déjà découvert. L'enfant en bas âge, du tempérament le plus débile ou du goût, le plus revêche, le plus difficile à gouverner, et la mère de famille peuvent administrer ces Pastilles en toute sûreté, si comme nous n'en doutons pas, elles tiennent à soulager leurs enfants par la destruction des vers qui causent tant de maux et de douleurs. Pour éviter la contrefaçon, assurez-vous que le mot "PAIN-KILLER" est estampillé sur chaque boîte de ces Pastilles.

**GRANDE DECOUVERTE MEDICALE**

REMEDE INFALLIBLE

On a découvert récemment un remède qui guérit instantanément l'hydropisie. On peut, pour en faire l'essai, se le procurer gratuitement chez M. A. Perrault, No. 15 Rue Perrault.

M. Perrault a aussi le secret d'un remède pour faire maigrir les personnes trop grasses sans altérer en rien leur santé.

On trouvera chez lui la Bande Anti-Rhumatisme, ainsi que chez tous les pharmaciens de Montréal. La guérison est garantie.

Montréal, 10 nov. 1866

**SOCIETE D'AGRICULTURE**

DU COMTE DE ST. HYACINTHE.

**AVIS PUBLIC**

Est par le présent donné que l'Assemblée Annuelle des Membres de la Société d'Agriculture du Comté de St. Hyacinthe eut lieu le 10 JANVIER, 1867 au courant, à l'UNION des Pères-Mill, dans la Salle publique du Marché de la Cité de St. Hyacinthe, aux fins de procéder à la nomination des Directeurs et autres Officiers de cette Société pour l'année 1866.

Par ordre du Président,

**J. O. GUERTIN,**

Secrétaire-Trésorier.

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1866.

**CALENDRIER**

**Diocèse de St. Hyacinthe.**

**Pour 1867!**

Maintenant en vente chez LÉONARD BOIVIN, Ecr., et chez tous les marchands, et au Bureau du *Courrier de St. Hyacinthe*.

Décembre, 1866.



CONSEIL MUNICIPAL

DU

COMTE DE ST. HYACINTHE.

Bureau du Conseil Municipal du  
Comté de St. Hyacinthe.

JE donne par les présentes AVIS PUBLIC  
que les TERRAINS ci-dessous mentionnés seront  
vendus par ENCAN PUBLIC, dans la Salle du  
Marché, en la Cité de St. Hyacinthe, lieu ordi-  
naire des séances du Conseil de Comté, LUNDI,  
le QUATRIÈME JOUR de Février prochain, à  
DIX heures de l'après-midi, pour les COTISA-  
TIONS et CHARGES dues à la Municipalité  
ci-dessous mentionnée sur les divers lots plus  
bas désignés, à moins qu'ils ne soient payés,  
avec les frais, au moins deux jours avant le jour  
ci-dessus indiqué.

Municipalité de la paroisse de St. Hyacinthe le Confesseur.

Montant  
de sur  
chaque  
lot.

10. Un terrain au nom de Calixte Brodeur, non résident, situé au village St. Joseph, dans la paroisse de St. Joseph, de cent soixante pieds de front sur quatre-vingt-dix de profondeur, plus ou moins, tenant à une rue, en profondeur à E. Fortier et A. C. Papineau, d'un côté à O. Lussier, et d'autre côté à M. Decelle, avec une grange sus-érigée. 0 43
20. Un emplacement au nom d'Emmanuel Fortier, non résident, situé au même lieu, de quatre-vingt-dix de front sur quatre-vingt-dix de profondeur, plus ou moins tenant d'un bout à une rue, en profondeur à Calixte Brodeur, d'un côté à J. O. Guertin, et d'autre côté à A. C. Papineau, sans bâtisse. 0 18
30. Un emplacement au nom de Céline Jacques, non résidente, situé au même lieu, de quatre-vingt-dix de front sur quatre-vingt-dix de profondeur, plus ou moins tenant devant et d'un côté à une rue, d'autre côté D. Dumaine, en profondeur à T. Belaire, sans bâtisse. 0 36
40. Un emplacement au nom de Michel Turpin, non résident, situé au même lieu, de quatre-vingt-dix de front sur quatre-vingt-dix de profondeur, plus ou moins tenant devant à une rue, en profondeur au dit Turpin, d'un côté à M. Decelle, et d'autre côté à Paul Labrie, avec une bâtisse sus-érigée. 0 26
50. Un emplacement au nom de Michel Turpin, non résident, situé au même lieu, de cent soixante pieds de front sur quatre-vingt-dix de profondeur, plus ou moins tenant d'un bout à une rue, de l'autre bout à M. Decelle et au dit Turpin d'un côté à Jos. Clapin et d'autre côté à O. Brodeur, sans bâtisse. 0 36

M. E. BERNIER,

Secrétaire-Treasurer du  
Conseil Municipal du  
Comté de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 1 Décembre 1866.

VENTE PAR LE SHERIFF.  
ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes,  
que les terres et héritages ci-dessous dési-  
gnés seront vendus aux enchères, à des heures  
ci-dessous mentionnées. Toute opposition afin  
de conserver pourra être faite dans aucun  
temps, dans les deux jours qui suivront le rap-  
port du Juge.

VENDITIONI EXPOSAS.

De la Cour Supérieure—St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, à savoir: FRANÇOIS DAVI-  
No 965. GNON, cultiva-  
teur, ci-devant de Ste. Marie de Monnoir, dis-  
trict de St. Hyacinthe, et maintenant du town-  
ship de Milton, district de Bedford, deman-  
deur; contre PIERRE CALUS VIENT, yeoman, of St.  
Hyacinthe, défendeur, savoir:

Une terre située en la paroisse de Ste. Marie  
de Monnoir, contenant quatre arpents de front sur  
vingt-quatre arpents de profondeur, dans une ligne  
et trente arpents dans l'autre ligne, le tout  
plus ou moins, tenant en front à la paroisse de  
St. Hyacinthe, et en arrière à la paroisse de  
St. Louis, en réar à la paroisse de St. Louis, et  
Joseph Patenaude, et d'autre côté à Charles Le-  
may et Pierre St. Jacques—avec deux maisons  
deux granges, deux étables, deux bûches, deux  
souterrains.

Pour être vendue à la porte de l'Eglise de  
la dite Paroisse de Ste. Marie de Monnoir, le  
Huitième Jour de Janvier  
prochain, à ONZE heures avant-midi: le dit  
bref rapportable le même et un même jour de  
Janvier prochain.

L. TACHÉ,

SHERIFF.

St. Hyacinthe, 12 Décembre 1866.

La publication 15 décembre.



CONSEIL MUNICIPAL

DU

COMTE DE ST. HYACINTHE.

Office of the Municipal Council of  
the County of St. Hyacinthe.

I do hereby give PUBLIC NOTICE that the  
LOTS of land hereinafter mentioned will be sold  
by PUBLIC AUCTION, in the Market Hall, in the  
City of St. Hyacinthe, the usual place of the  
Settings of the said Council, on MONDAY, the  
FOURTH DAY of the Month of February next,  
1867, at the hour of ten of the Clock, in the  
forenoon, for the ASSESSMENTS and CHARGES  
due to the Municipality hereinafter mention-  
ed, upon the several lots hereinafter described,  
unless the same be paid, with costs, at least two  
days before the above mentioned day.

Municipality of the parish of St. Hyacinthe le Confesseur.

Amount  
due  
on each  
lot.

10. A lot of land, in the name of Calixte Brodeur, non resident, situate in the village of St. Joseph, in the said parish, of one hundred and sixty feet in front, by ninety feet in depth, more or less, bounded in front by a street, in rear by E. Fortier & A. C. Papineau, on one side O. Lussier, and on the other side M. Decelle, with a barn thereon erected. 0 43
20. A lot of land in the name of Emmanuel Fortier, non resident, situate at the same place, of eighty feet in front, by ninety feet in depth, more or less, joining on one end a street, in rear Calixte Brodeur, on one side J. O. Guertin, and on the other side A. C. Papineau, without building. 0 18
30. A lot of land, in the name of Céline Jacques, non resident, situate at the same place, of eighty feet in front, by ninety feet in depth, more or less, joining a street in front, and on one side, on the other side D. Dumaine, in rear T. Belaire, without building. 0 36
40. A lot of land in the name of Michel Turpin, non resident, situate at the same place, of eighty feet in front, by ninety feet in depth, more or less, joining in front a street, in rear the said Turpin, on one side M. Decelle, and on the other side Paul Labrie, with a building thereon erected. 0 26
50. A lot of land, in the name of Michel Turpin, non resident, situate at the same place, of one hundred and sixty feet in front by ninety feet in depth, more or less, joining a street on one end, on the other M. Decelle and the said Turpin, on one side Jos. Clapin, and on the other side O. Brodeur, without building. 0 36

M. E. BERNIER,

Secretary-Treasurer of the  
Municipal Council of the  
County of St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, December 1st, 1866.

SHERIFF'S SALE  
ST. HYACINTHE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the  
Lots of Land and Tenements hereinafter de-  
scribed will be sold at the times, places and  
hours hereinafter mentioned. All opposition  
ofn de conserver may be filed at any time  
within two days next after the return of the writ

VENDITIONI EXPOSAS.

From the Superior Court—St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, to wit: FRANÇOIS DAVI-  
No 965. GNON, yeoman,  
formerly of Ste. Marie de Monnoir, district  
of St. Hyacinthe, and now of the township  
of Milton, district of Bedford, plaintiff, against  
PIERRE CALUS VIENT, yeoman, of St.  
Hyacinthe, district of St. Hyacinthe, defendant, to wit:

A land situate in the parish of Ste. Marie de  
Monnoir, containing four arpents in front by  
twenty-four arpents in depth, in one line  
and thirty arpents in the other line, the whole  
more or less, as well in front as in depth,  
joining in front to the paroisse St. Louis,  
in rear to the paroisse St. Louis, and on one  
side to Mrs. Joseph Patenaude, and on the  
other side to Charles Lemay and Pierre St.  
Jacques—with two houses, two barns, two  
stables thereon erected.

To be sold at the church door of the said  
parish of Ste. Marie de Monnoir, on the  
Eighth Day of January Next  
at eleven o'clock in the morning; the said  
writ returnable on the thirty first day of  
January Next.

L. TACHÉ,

SHERIFF.

St. Hyacinthe, December 12th, 1866.

1st publication 15th december.



CONSEIL MUNICIPAL

DU

COMTE DE BAGOT.

Bureau du Conseil Municipal du Comté  
de Bagot.

Je donne par les présentes AVIS PUBLIC  
que les TERRAINS et EMPLACEMENTS ci-  
dessous mentionnés seront vendus par ENCAN PU-  
BLIC, dans la Salle des Séances du Conseil  
Municipal du Comté de Bagot, au Village de la  
Paroisse de St. Liboire, dans le dit Comté,  
LUNDI, le QUATRIÈME JOUR de Février  
prochain (1867), à ONZE Heures de l'après-midi,  
pour les COTISATIONS et CHARGES dues aux  
Municipalités ci-dessous mentionnées, sur les di-  
vers lots plus bas désignés, à moins qu'ils ne  
soient payés, avec les frais, au moins DEUX  
JOURS avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de la Paroisse de St. Ephrem d'Upton.

Amount  
due  
on each  
lot.

- DÉSIGNATION DE LA TERRE.
- | Lot | Partie du Lot | Montant |
|-----|---------------|---------|
| 19  | 45            | 70      |
| 20  | 41            | 250     |
| 21  | 42            | 250     |
| 22  | 43            | 250     |
| 23  | 44            | 250     |
| 24  | 45            | 250     |
| 25  | 46            | 250     |
| 26  | 47            | 250     |
| 27  | 48            | 250     |
| 28  | 49            | 250     |
| 29  | 50            | 250     |
| 30  | 51            | 250     |
| 31  | 52            | 250     |
| 32  | 53            | 250     |
| 33  | 54            | 250     |
| 34  | 55            | 250     |
| 35  | 56            | 250     |
| 36  | 57            | 250     |
| 37  | 58            | 250     |
| 38  | 59            | 250     |
| 39  | 60            | 250     |
| 40  | 61            | 250     |
| 41  | 62            | 250     |
| 42  | 63            | 250     |
| 43  | 64            | 250     |
| 44  | 65            | 250     |
| 45  | 66            | 250     |
| 46  | 67            | 250     |
| 47  | 68            | 250     |
| 48  | 69            | 250     |
| 49  | 70            | 250     |
| 50  | 71            | 250     |
| 51  | 72            | 250     |
| 52  | 73            | 250     |
| 53  | 74            | 250     |
| 54  | 75            | 250     |
| 55  | 76            | 250     |
| 56  | 77            | 250     |
| 57  | 78            | 250     |
| 58  | 79            | 250     |
| 59  | 80            | 250     |
| 60  | 81            | 250     |
| 61  | 82            | 250     |
| 62  | 83            | 250     |
| 63  | 84            | 250     |
| 64  | 85            | 250     |
| 65  | 86            | 250     |
| 66  | 87            | 250     |
| 67  | 88            | 250     |
| 68  | 89            | 250     |
| 69  | 90            | 250     |
| 70  | 91            | 250     |
| 71  | 92            | 250     |
| 72  | 93            | 250     |
| 73  | 94            | 250     |
| 74  | 95            | 250     |
| 75  | 96            | 250     |
| 76  | 97            | 250     |
| 77  | 98            | 250     |
| 78  | 99            | 250     |
| 79  | 100           | 250     |
| 80  | 101           | 250     |
| 81  | 102           | 250     |
| 82  | 103           | 250     |
| 83  | 104           | 250     |
| 84  | 105           | 250     |
| 85  | 106           | 250     |
| 86  | 107           | 250     |
| 87  | 108           | 250     |
| 88  | 109           | 250     |
| 89  | 110           | 250     |
| 90  | 111           | 250     |
| 91  | 112           | 250     |
| 92  | 113           | 250     |
| 93  | 114           | 250     |
| 94  | 115           | 250     |
| 95  | 116           | 250     |
| 96  | 117           | 250     |
| 97  | 118           | 250     |
| 98  | 119           | 250     |
| 99  | 120           | 250     |
| 100 | 121           | 250     |
| 101 | 122           | 250     |
| 102 | 123           | 250     |
| 103 | 124           | 250     |
| 104 | 125           | 250     |
| 105 | 126           | 250     |
| 106 | 127           | 250     |
| 107 | 128           | 250     |
| 108 | 129           | 250     |
| 109 | 130           | 250     |
| 110 | 131           | 250     |
| 111 | 132           | 250     |
| 112 | 133           | 250     |
| 113 | 134           | 250     |
| 114 | 135           | 250     |
| 115 | 136           | 250     |
| 116 | 137           | 250     |
| 117 | 138           | 250     |
| 118 | 139           | 250     |
| 119 | 140           | 250     |
| 120 | 141           | 250     |
| 121 | 142           | 250     |
| 122 | 143           | 250     |
| 123 | 144           | 250     |
| 124 | 145           | 250     |
| 125 | 146           | 250     |
| 126 | 147           | 250     |
| 127 | 148           | 250     |
| 128 | 149           | 250     |
| 129 | 150           | 250     |
| 130 | 151           | 250     |
| 131 | 152           | 250     |
| 132 | 153           | 250     |
| 133 | 154           | 250     |
| 134 | 155           | 250     |
| 135 | 156           | 250     |
| 136 | 157           | 250     |
| 137 | 158           | 250     |
| 138 | 159           | 250     |
| 139 | 160           | 250     |
| 140 | 161           | 250     |
| 141 | 162           | 250     |
| 142 | 163           | 250     |
| 143 | 164           | 250     |
| 144 | 165           | 250     |
| 145 | 166           | 250     |
| 146 | 167           | 250     |
| 147 | 168           | 250     |
| 148 | 169           | 250     |
| 149 | 170           | 250     |
| 150 | 171           | 250     |
| 151 | 172           | 250     |
| 152 | 173           | 250     |
| 153 | 174           | 250     |
| 154 | 175           | 250     |
| 155 | 176           | 250     |
| 156 | 177           | 250     |
| 157 | 178           | 250     |
| 158 | 179           | 250     |
| 159 | 180           | 250     |
| 160 | 181           | 250     |
| 161 | 182           | 250     |
| 162 | 183           | 250     |
| 163 | 184           | 250     |
| 164 | 185           | 250     |
| 165 | 186           | 250     |
| 166 | 187           | 250     |
| 167 | 188           | 250     |
| 168 | 189           | 250     |
| 169 | 190           | 250     |
| 170 | 191           | 250     |
| 171 | 192           | 250     |
| 172 | 193           | 250     |
| 173 | 194           | 250     |
| 174 | 195           | 250     |
| 175 | 196           | 250     |
| 176 | 197           | 250     |
| 177 | 198           | 250     |
| 178 | 199           | 250     |
| 179 | 200           | 250     |
| 180 | 201           | 250     |
| 181 | 202           | 250     |
| 182 | 203           | 250     |
| 183 | 204           | 250     |
| 184 | 205           | 250     |
| 185 | 206           | 250     |
| 186 | 207           | 250     |
| 187 | 208           | 250     |
| 188 | 209           | 250     |
| 189 | 210           | 250     |
| 190 | 211           | 250     |
| 191 | 212           | 250     |
| 192 | 213           | 250     |
| 193 | 214           | 250     |
| 194 | 215           | 250     |
| 195 | 216           | 250     |
| 196 | 217           | 250     |
| 197 | 218           | 250     |
| 198 | 219           | 250     |
| 199 | 220           | 250     |
| 200 | 221           | 250     |
| 201 | 222           | 250     |
| 202 | 223           | 250     |
| 203 | 224           | 250     |
| 204 | 225           | 250     |
| 205 | 226           | 250     |
| 206 | 227           | 250     |
| 207 | 228           | 250     |
| 208 | 229           | 250     |
| 209 | 230           | 250     |
| 210 | 231           | 250     |
| 211 | 232           | 250     |
| 212 | 233           | 250     |
| 213 | 234           | 250     |
| 214 | 235           | 250     |
| 215 | 236           | 250     |
| 216 | 237           | 250     |
| 217 | 238           | 250     |
| 218 | 239           | 250     |
| 219 | 240           | 250     |
| 220 | 241           | 250     |
| 221 | 242           | 250     |
| 222 | 243           | 250     |
| 223 | 244           | 250     |
| 224 | 245           | 250     |
| 225 | 246           | 250     |
| 226 | 247           | 250     |
| 227 | 248           | 250     |
| 228 | 249           | 250     |
| 229 | 250           | 250     |
| 230 | 251           | 250     |
| 231 | 252           | 250     |
| 232 | 253           | 250     |
| 233 | 254           | 250     |
| 234 | 255           | 250     |
| 235 | 256           | 250     |
| 236 | 257           | 250     |
| 237 | 258           | 250     |
| 238 | 259           | 250     |
| 239 | 260           | 250     |
| 240 | 261           | 250     |
| 241 | 262           | 250     |
| 242 | 263           | 250     |
| 243 | 264           | 250     |
| 244 | 265           | 250     |
| 245 | 266           | 250     |
| 246 | 267           | 250     |
| 247 | 268           | 250     |
| 248 | 269           | 250     |
| 249 | 270           | 250     |
| 250 | 271           | 250     |
| 251 | 272           | 250     |
| 252 | 273           | 250     |
| 253 | 274           | 250     |
| 254 | 275           | 250     |
| 255 | 276           | 250     |
| 256 | 277           | 250     |
| 257 | 278           | 250     |
| 258 | 279           | 250     |
| 259 | 280           | 250     |
| 260 | 281           | 250     |
| 261 | 282           | 250     |
| 262 | 283           | 250     |
| 263 | 284           | 250     |
| 264 | 285           | 250     |
| 265 | 286           | 250     |
| 266 | 287           | 250     |
| 267 | 288           | 250     |
| 268 | 289           | 250     |
| 269 | 290           | 250     |
| 270 | 291           | 250     |
| 271 | 292           | 250     |
| 272 | 293           | 250     |
| 273 | 294           | 250     |
| 274 | 295           | 250     |
| 275 | 296           | 250     |
| 276 | 297           | 250     |
| 277 | 298           | 250     |
| 278 | 299           | 250     |
| 279 | 300           | 250     |
| 280 | 301           | 250     |
| 281 | 302           | 250     |
| 282 | 303           | 250     |
| 283 | 304           | 250     |
| 284 | 305           | 250     |
| 285 | 306           | 250     |
| 286 | 307           | 250     |
| 287 | 308           | 250     |
| 288 | 309           | 250     |
| 289 | 310           | 250     |
| 290 | 311           | 250     |
| 291 | 312           | 250     |
| 292 | 313           | 250     |
| 293 | 314           | 250     |
| 294 | 315           | 250     |
| 295 | 316           | 250     |
| 296 | 317           | 250     |
| 297 | 318           | 250     |
| 298 | 319           | 250     |
| 299 | 320           | 250     |
| 300 | 321           | 250     |
| 301 | 322           | 250     |
| 302 | 323           | 250     |
| 303 |               |         |

